

Objet : Demande de subvention à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année 2014 (Ecoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay).

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 8 novembre 2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2010.01.05 du Conseil communautaire du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

La Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) développe un programme d'aide aux parthèques ou bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique.

Les établissements intercommunaux d'enseignement musical acquièrent pour près de 14.000 € de partitions musicales chaque année et répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le versement de la subvention est subordonné à une décision du Bureau communautaire ;

Décide :

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter cette subvention en fonctionnement pour l'année 2014 (année scolaire 2013-2014) ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération, chapitre 74 « dotations et participations », nature 7478 « participations autres organismes » et que la dépense est inscrite chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6067 « fournitures scolaires » ;*
- 4) *dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
- 5) *dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2013

- ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
- ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 8 novembre 2013.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. de Mazières', is written over the printed name.

François de MAZIÈRES
Député-Maire de Versailles